Région RhôneAlpes
LA CITOYENNE

quatre approches
les piliers du développement durable.

AVIS DE RECHERCHE

Vous êtes une association, une collectivité locale, une entreprise et vous avez su donner vie à vos idées ! **Vous êtes fiers de vos réalisations qui portent les ambitions du développement durable**. D'ailleurs, le développement durable, vous y croyez dur comme fer ! Le Conseil régional aussi ! C'est pourquoi il vous aide à faire connaître vos talents et vos créations. Déplacement, construction, animation... ce que vous avez réalisé est un **trésor** pour Rhône-Alpes. **Avant le 5 septembre**, répondez à notre avis de recherche : **montrez-nous, montrez-vous !** ■ ***www.rhonealpes.fr***

PRESENTEZ-VOUS

Nom de votre structure : Association de Développement du Commerce de Lyon 7ème

Raison sociale : Association

Adresse : Palais de la Mutualité
1 place Antonin Jutard

Code postal : 69003 **Ville :** Lyon

Nombre de personnes impliquées en interne dans le projet : 2

Nom et qualité du référent chargé du projet : Alexandre Prot

Contact mél et téléphone : prot.adc7@free.fr - 04 72 73 11 76

Nom et qualité du responsable de la structure : Georges SOREL

PRESENTEZ VOTRE TRESOR

Intitulé de votre réalisation :

Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de Lyon 7e arrondissement.

Présentation de votre réalisation :

Le 1er novembre 2007, l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7e arrondissement a mis en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE) à destination des commerçants, des artisans, des professions libérales et des PME de moins de 20 salariés du 7e arrondissement de Lyon. Potentiellement 5 538 entreprises et 39 420 salariés sont concernés (source : SIRENE, 2006). Il s'agit de la première expérience au niveau national d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises portant sur un territoire aussi vaste que le 7e arrondissement de Lyon.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec le SYTRAL et KEOLIS Lyon (TCL).

Ce PDIE s'inscrit dans une démarche globale d'analyse et d'optimisation des déplacements des entreprises qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (les transports en France représentent 35% des émissions de CO2 et les déplacements professionnels comptent pour la moitié).

Le PDIE du 7e arrondissement s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbain (PDU) de l'agglomération lyonnaise. Il permet aux entreprises de participer au rééquilibrage des déplacements dans l'agglomération. Ses impacts sont à la fois économiques et sociaux, environnementaux et durables.
Les conditions de déplacements pour les salariés sont améliorées (optimisation des temps de trajet, réduction du stress et du risque routier…).

En pratique, cette mesure permet aux salariés de notre arrondissement de bénéficier d'un abonnement de transport en commun à un tarif préférentiel (50% du coût réel) et de la possibilité d'utiliser les Velo'v.
Il s'agit également de promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : l'autopartage, le covoiturage, l'utilisation de Velo'v, les transports ferroviaires…

A compter du 1er octobre 2008, ce PDIE sera ouvert à toutes les entreprises du 7ème arrondissement, quelle que soit leur taille.
L'ouverture d'un tel dispositif à destination d'une zone géographique constitue une première au niveau national.

Lieu d'implantation :

Lyon 7ème arrondissement

APPRECIEZ VOTRE REALISATION

En quoi votre réalisation s'inscrit-elle dans une démarche de développement durable ?

D'une manière générale

Notre réalisation s'inscrit dans une démarche de Développement Durable permettant de : réduire les dépenses liées aux véhicules, économiser les ressources naturelles de la planete (pétrole), limiter la pollution, engendrer une meilleure efficience économique pour les salariés (pouvoir achat) et les entreprises. Ce projet innovant (1er PDIE "de zone" au niveau national) a vocation à être reproduit.

Au regard du développement économique

Il s'agit d'un projet permettant d'améliorer la performance des entreprises et l'attractivité économique du territoire. La réduction de 50% sur le coût des transports en commun est attractive à la fois pour les salariés (hausse du pouvoir d'achat), pour les enseignes du 7e arrondissement et pour les porteurs de projets désireux de s'implanter (fidélisation des employés, places de parking libérées...).

Au regard de l'environnement

1 774 salariés utilisant leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail se disent prêts à utiliser les transports en commun. Sur cette base, le coût des déplacements pourrait être réduit à 878 130 € dépensés chaque année contre 4 923 136 € aujourd'hui. Par an, 915 086 200 kg de C02 produits et 1 046 tonnes équivalent pétrole consommées par les voitures pourraient être économisés.

Au regard de la solidarité sociale

Par le regroupement et la mutualisation de moyens, il s'agit de permettre aux salariés des petites entreprises d'avoir accès aux mêmes outils que les grandes entreprises. Inititalement, les Plans de Déplacements Inter-Entreprises sont dédiés aux entreprises de plus de 9 salariés.

Au regard de la gouvernance

Ce projet se base sur des partenariats publics et privés et sur une gouvernance de l'ensemble des acteurs du territoire : CERTU, ADEME, Région, SYTRAL, TCL, Mairie du 7e arrondissement, commerçants, artisans, professions libérales, entreprises. Le champ d'application de départ sera étendu à partir du 1er octobre 2008 pour toucher les entreprises de plus grande taille.

Au regard de sa validité

Les Plans de Déplacements Entreprises sont, à l'origine, des dispositifs publics. Dans le cas de figure du dispositif mis en place par l'Association de Developpement du 7e arrondissement, les acteurs privés se sont appropriés ce PDIE. L'implication du secteur privé permet d'inscrire ce projet dans le temps et d'envisager une évolution pérenne. Subsiste toutefois un déficit de communication.

Quelles sont les modalités d'évaluation mises en place ?

Tous les 6 mois, dans le cadre du partenariat, une première évaluation est réalisée sur la base de résultats concrets. Il est également envisagé de mandater une structure extérieure pour analyser au bout de deux ans les résultats obtenus.

Remplissez l'outil de visualisation

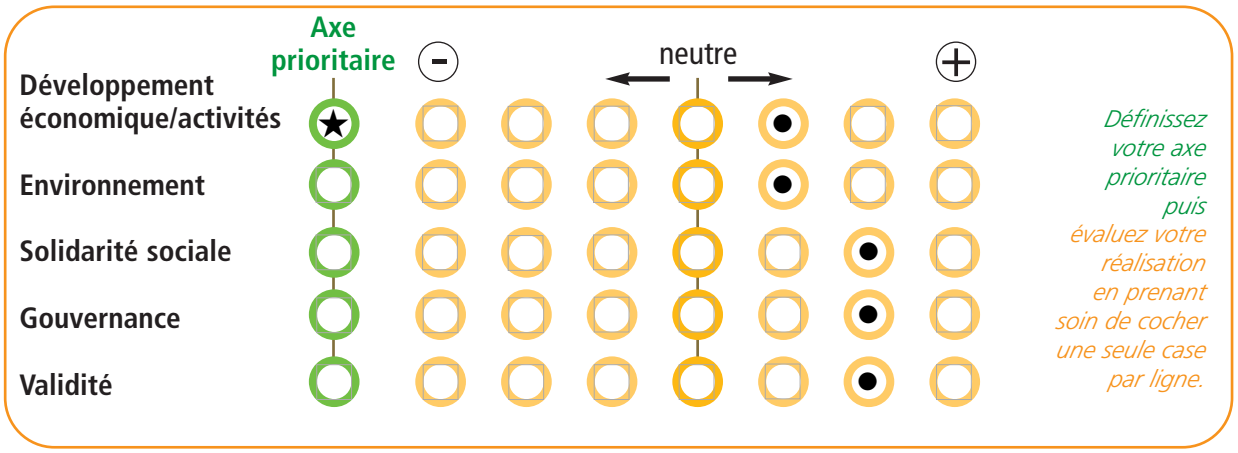

Informations complémentaires

État d'avancement

Au 1er Septembre 2008, 20 entreprises ont intégré notre PDIE et le nombre total de salariés ayant bénéficié du dispositif s'élève à 101. Ce qui correspond aux objectifs définis.

Coût global

Le coût global de cette action, pour la période (sept. 2007 - Août 2008) est de 63 000 euros.

Partenaires (financiers ou autres)

Ville de Lyon : 3000 euros, Grand Lyon : 10 000 euros, Entreprises : 50 000 euros.

Publics concernés

Ensemble des salariés travaillant dans le 7ème arrondissement de Lyon (soit 39 420 salariés).

VALORISATION

Quelles actions souhaiteriez-vous mettre en œuvre pour valoriser votre réalisation ?

- Mise en place d'actions de sensibilisation à destination du personnel et des dirigeants des entreprises (newsletters, ...),
- Présence de l'Association lors de colloques dédiés aux problématiques de déplacements,
- Présence de l'Association à des salons réunissant les comités d'entreprise,
- Sensibilisation de la population aux modes de transport alternatifs (covoiturage, autopartage, vélo, transports ferroviaires, marche à pied...),
- Réalisation d'une plaquette de présentation du dispositif à destination des entreprises du 7e arrondissement.

Quel est l'outil ou l'action que vous pourriez mettre en œuvre avec l'appui de la Région ?

Nous souhaitons la création d'une plaquette de présentation, à destination des entreprises, du Plan de Déplacements Inter-Entreprises du 7e arrondissement et de l'ensemble des modes de transport alternatifs présents sur le 7e arrondissement. Ce document, véritable outil de marketing territorial, permettra d'effectuer la meilleure sensibilisation possible des entreprises, des commerces, des artisans, et des professions libérales du 7e arrondissement de Lyon. Cette plaquette sera également téléchargeable sur notre site Internet, et permettra de contribuer à l'échange de bonnes pratiques entre les territoires. Cette action, qui répond à un déficit de communication, comprend : la création, l'impression, et la distribution de la plaquette auprès des entreprises (voir annexe 3).

Région Rhône-Alpes - Cités Plume - Juin 2008

Je soussigné(e) Alexandre PROT

certifie que toutes les informations jointes sont sincères et que j'ai pris connaissance et approuvé le règlement de l'avis de recherche.

Fait à Lyon **Le** 05/08/08

Envoyer

Dossier téléchargeable sur www.rhonealpes.fr

Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Fax : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

Région RhôneAlpes